

Mesures pratiques : Utilisation de modèles de risque

L'utilisation d'un modèle de risque constitue l'un des moyens permettant aux responsables de la mise en œuvre des SSRTE d'identifier les ménages « à risque » de travail des enfants. Ils peuvent ainsi déterminer quels ménages doivent être prioritaires pour les visites d'identification en personne, les activités de sensibilisation et d'autres formes de soutien ciblé.

Ce modèle s'appuie sur un ensemble de facteurs prédictifs, tels que les caractéristiques des ménages ou des communautés, dont les recherches ont montré qu'ils étaient associés au travail des enfants. Ces indicateurs peuvent être identifiés grâce à l'analyse statistique de sources de données fiables, telles que les enquêtes nationales sur le travail des enfants. À l'aide de ces indicateurs, le modèle estime la probabilité de travail des enfants pour chaque ménage et signale ceux considérés comme « à risque ».

Pour qu'un modèle de risque soit efficace dans l'identification des ménages exposés au risque de travail des enfants, les responsables de la mise en œuvre doivent suivre ces étapes pratiques :

✓ **Utiliser des données précises, récentes et complètes :**

- le nombre d'enfants par ménage doit être pris en compte,
- tous les ménages pour lesquels il manque des données sur un ou plusieurs prédicteurs doivent être considérés comme « à risque »,
- et les données au niveau des ménages des trois dernières années doivent rester disponibles pour tous les ménages sur lesquels le modèle est appliqué

✓ **Appliquer l'évaluation des risques sur une base annuelle : les modèles doivent être exécutés chaque année afin de garantir la prise en compte des changements dans la situation des ménages et des communautés**

✓ **Définir des seuils de risque appropriés à l'aide de données fiables sur la prévalence :**

- Les modèles prédictifs de risque doivent classer les ménages en deux catégories : « à risque » et « à faible risque ».
- Les seuils de classification des risques doivent s'appuyer sur des données fiables de prévalence du Travail des enfants et être fixés de manière prudente afin d'éviter l'exclusion de ménages vulnérables. Par exemple, lorsque les données de prévalence indiquent que 50 % des ménages comptent au moins un cas de Travail des enfants, le modèle devrait classer au moins 60 % des ménages comme « à risque » afin de minimiser le risque de cas non détectés.